

● (1500)

Ils ne devraient donc pas empêcher le processus budgétaire de se dérouler comme prévu, empêcher l'exposé budgétaire d'être présenté ce soir, et je souhaiterais qu'au moins une partie des débats portent sur le fond du budget et non exclusivement sur le processus budgétaire, car les Canadiens s'attendent à des résultats sur le plan économique.

Des voix: Bravo!

LA MODIFICATION POSSIBLE DU DOCUMENT

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, les Canadiens aimeraient que le premier ministre soit un peu plus franc et un peu moins sophiste. De toute évidence, il n'a pas répondu à ma question.

M. Clark: Vous personnifiez la corruption.

M. MacKay: De toute évidence, il refuse de répondre à ma question. Je la répéterai. A-t-il déjà examiné et approuvé dans sa forme définitive le budget qui sera présenté aux Canadiens et aux députés ce soir ou est-ce un budget versicolore qui pourra changer jusqu'au dernier moment? Que dire des exemplaires du budget qui ont été expédiés d'un bout à l'autre du Canada. Que dire du huis clos imposé aux journalistes? Le premier ministre prétend-il encore que le budget dont le caractère confidentiel a été si consciencieusement protégé est celui que le ministre a montré aux cameramen de la télévision ou l'a-t-il modifié? Il devrait certes être assez honnête pour nous le dire.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si je répondais à cette question, je ne serais pas franc mais indiscret et le député voudrait que je le sois. Il veut que je dise à la Chambre si quelque chose qui est censé se trouver dans le budget l'est effectivement et a fait l'objet d'une fuite. Je ne le lui dirai pas. Toutefois, quand il m'accuse de sophisme, je voudrais qu'il m'explique quand j'ai agi de la sorte.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Mme le Président: Comme les honorables députés le savent, à la suite d'un ordre spécial de la Chambre, cette dernière étudiera demain les ordres émanant du gouvernement et vendredi, les affaires émanant des députés. Par conséquent, le *Feuilleton et Avis* ne sera publié que vendredi et non pas mercredi.

Priviège—M. Nielsen

PÉTITIONS

M. FULTON—LE DÉVELOPPEMENT DE LA PENTE CONTINENTALE DU NORD

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que la pétition présentée par l'honorable député de Skeena (M. Fulton) le lundi 18 avril est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—LA NOUVELLE CONCERNANT LA FUITE BUDGÉTAIRE

La Chambre reprend l'étude de la question de privilège de M. Nielsen.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, à 13 heures je dissertais sur la question de privilège soulevée par le chef de l'opposition (M. Nielsen), à savoir que le ministre des Finances (M. Lalonde) aurait divulgué des parties du budget qu'il doit présenter ce soir.

Il a été établi très clairement que les médias ont diffusé des renseignements importants influant considérablement sur les marchés financiers publics et provenant d'un document identifié comme étant le budget par nul autre que le ministre des Finances. Il a aussi été établi clairement que cette fuite allait à l'encontre des devoirs du ministre et du serment qu'il a fait de garder le secret. Vous nous avez fait savoir, madame le Président, qu'il était nécessaire de prouver que ces deux faits, soit la fuite comme telle et le manquement du ministre à son devoir, portaient atteinte au privilège de la Chambre, et c'est ce que je vais faire.

L'article 16 des *Commentaires* de Beauchesne définit très clairement les privilèges du Parlement. Le député de Yellowhead (M. Clark) l'a déjà cité et je le cite encore:

Les privilèges du Parlement sont ceux qui sont absolument indispensables à l'exercice de ses pouvoirs.

Les privilèges du Parlement sont absolument indispensables à l'exercice de ses pouvoirs. En outre, il est dit à l'article 21 des *Commentaires*:

Parmi les privilèges dont est investie la Chambre dans son ensemble aucun n'est plus capital...

... c'est-à-dire absolument indispensable à l'exercice de ses pouvoirs...

... que celui de se fixer à elle-même des règles de procédure et de les appliquer.

À l'appui de cela, madame le Président, il est stipulé au paragraphe 3 de l'article 20 des *Commentaires* de Beauchesne que, au début de chaque session, le Président se présente au gouverneur général et affirme au nom des Communes, et je cite:

... la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demande que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.